

# L'apprentissage : mode d'emploi

13 février 2025



# Le programme

1

**Les avantages de ce dispositif**

2

**Comment recruter un apprenti ?**

3

**Les métiers et formations**

4

**Le financement de la formation**



## Les avantages de ce dispositif



# Contexte

L'alternance reste peu développée dans le secteur public par rapport au secteur privé

**849 600**

NOUVEAUX CONTRATS  
D'APPRENTISSAGE EN 2023 DANS  
LE PRIVE ET LE PUBLIC

Source DARES 2024

**25 020**

APPRENTIS DANS  
LA FONCTION  
PUBLIQUE



Soit une augmentation de  
10% entre 2022 et 2023

Source DARES 2024

Depuis 2001, le nombre  
d'apprentis a été multiplié  
par 4 dans la FP

# Les « idées reçues »



La procédure est contraignante et chronophage dans le secteur public

Pas de tuteur qualifié pour encadrer l'apprenti

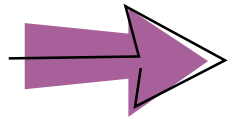


Les coûts de formation sont entièrement pris en charge par les collectivités

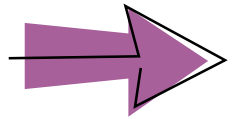
L'apprentissage ne permet pas au service public qui a formé un jeune de l'embaucher directement après l'obtention du diplôme



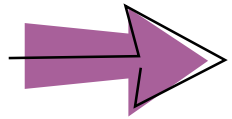
# Les freins réels de la FPT



Mode de recrutement peu utilisé ;



Peu de formation spécifique à la FPT ;



Les candidats apprentis ne connaissent pas ou très peu les métiers de la FPT ;

# Les avantages pour l'employeur

L'apprentissage permet :

- ➔ d'organiser en douceur le transfert de compétences en prévision des départs en retraite
- ➔ de diversifier, au bénéfice de tous, les modes de recrutement



*Le contrat d'apprentissage c'est*

- Former un candidat selon les besoins de la collectivité ;
- Répondre à un objectif de gestion dynamique des ressources humaines ;
- Répondre à des objectifs de transmission des savoir-faire nécessaires à l'activité ;
- Bénéficier d'aides financières, encore plus importante en cas d'accueil d'un apprenti en situation de handicap,
- Favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap ;
- Répondre à un objectif politique et concourir aux objectifs éducatifs de la nation

# Les avantages pour l'employeur

L'apprentissage c'est l'occasion de faire connaître les nombreux métiers de la FPT et leur variété

- + Une formation adaptée aux besoins
  - + participer à l'insertion professionnelle des jeunes
- + recruter et anticiper sur les métiers en tension

*L'apprentissage ne se limite pas aux métiers manuels mais concerne l'ensemble des secteurs professionnels : administration, animation, bâtiments et travaux publics, informatique, espaces verts...*



# Les avantages pour l'apprenti

- Poursuivre ses études ;
- Obtenir un diplôme ;
- Débuter sa vie active, première expérience professionnelle ;
- Avoir une salaire ;



- La meilleure façon d'apprendre un métier et de vérifier sa vocation, c'est de le découvrir aux côtés d'un tuteur ;
- De multiples centres d'apprentissages préparent aux emplois du secteur public ;

L'apprentissage et l'alternance facilitent l'entrée dans le service public, en combinant théorie et pratique, par des parcours encadrés débouchant sur des postes passionnants

# Quels débouchés ?

« L'intérêt, c'est d'intégrer la fonction publique territoriale »

- Pour les métiers de catégorie C, accessibles sans concours : stagiairisation puis titularisation (exemples : apprentis en espaces verts, accompagnement de l'enfant (*filière animation uniquement*), restauration collective.
- Pour les métiers des catégories A, B et certaines C (ATSEM) nécessite de passer les concours.
- 2 dispositifs dérogatoires de titularisation pour les apprentis RQTH :
  - [Article 352-4 du code général de la Fonction Publique](#) : condition du concours externe ;
  - Expérimentation : titularisation directe des apprentis reconnus TH ([art 91 loi n° 2019-82 du 6 aout 2019](#) de transformation de la FP,

*Aucune obligation pour l'employeur de pérenniser le poste sur un emploi permanent.*



**Vos questions**

**Nos réponses**



2

Comment recruter un  
apprenti



# Le contrat

*L'apprentissage est une voie de formation qui permet d'obtenir un diplôme professionnel*

Apprenti âgé de 16 ans jusqu'à 29 ans (au-delà si RQTH)

Durée de 6 mois à 3 ans

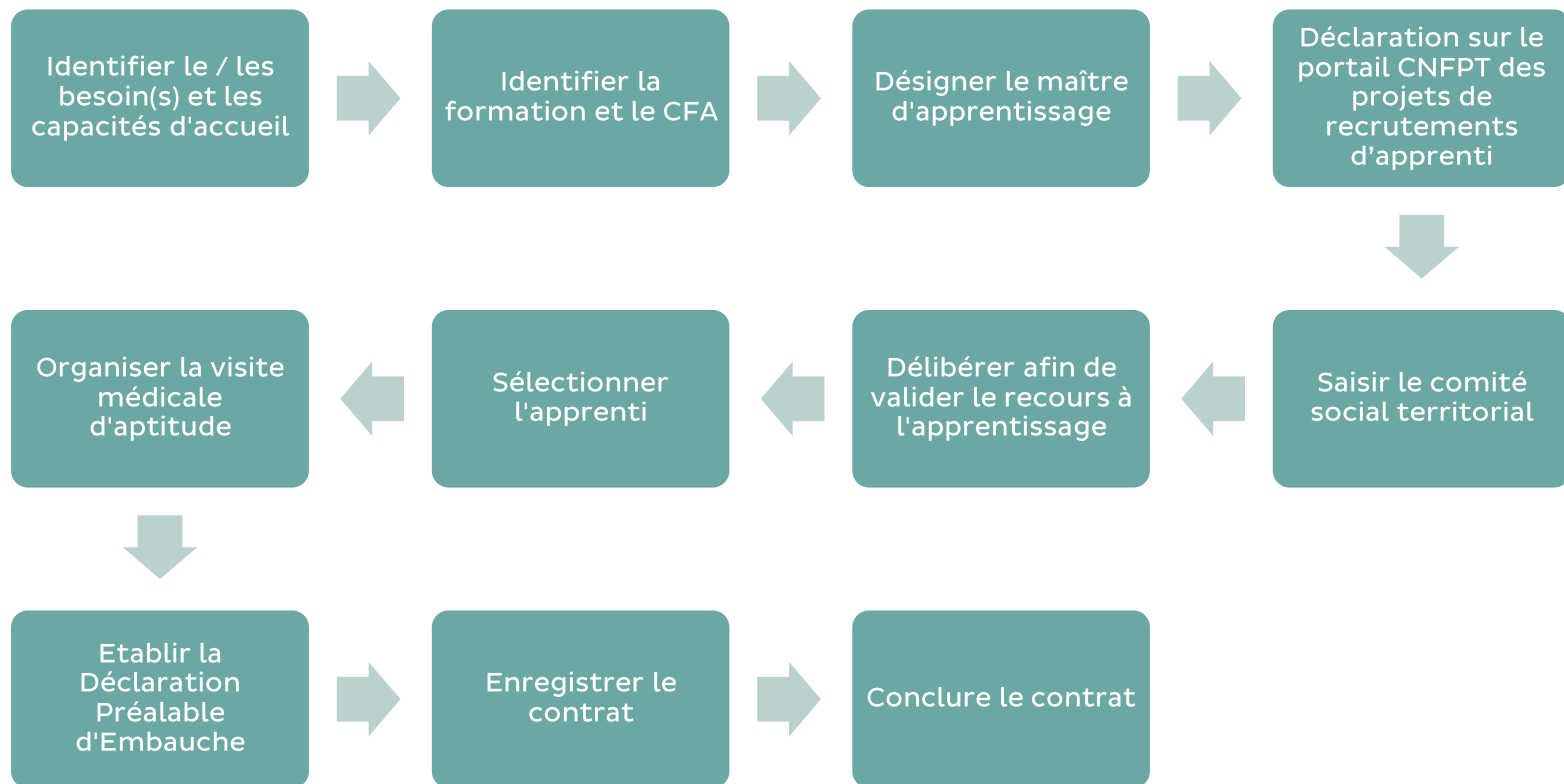
Contrat de droit privé

Un maître d'apprentissage encadre l'apprenti

Alternance formation/emploi

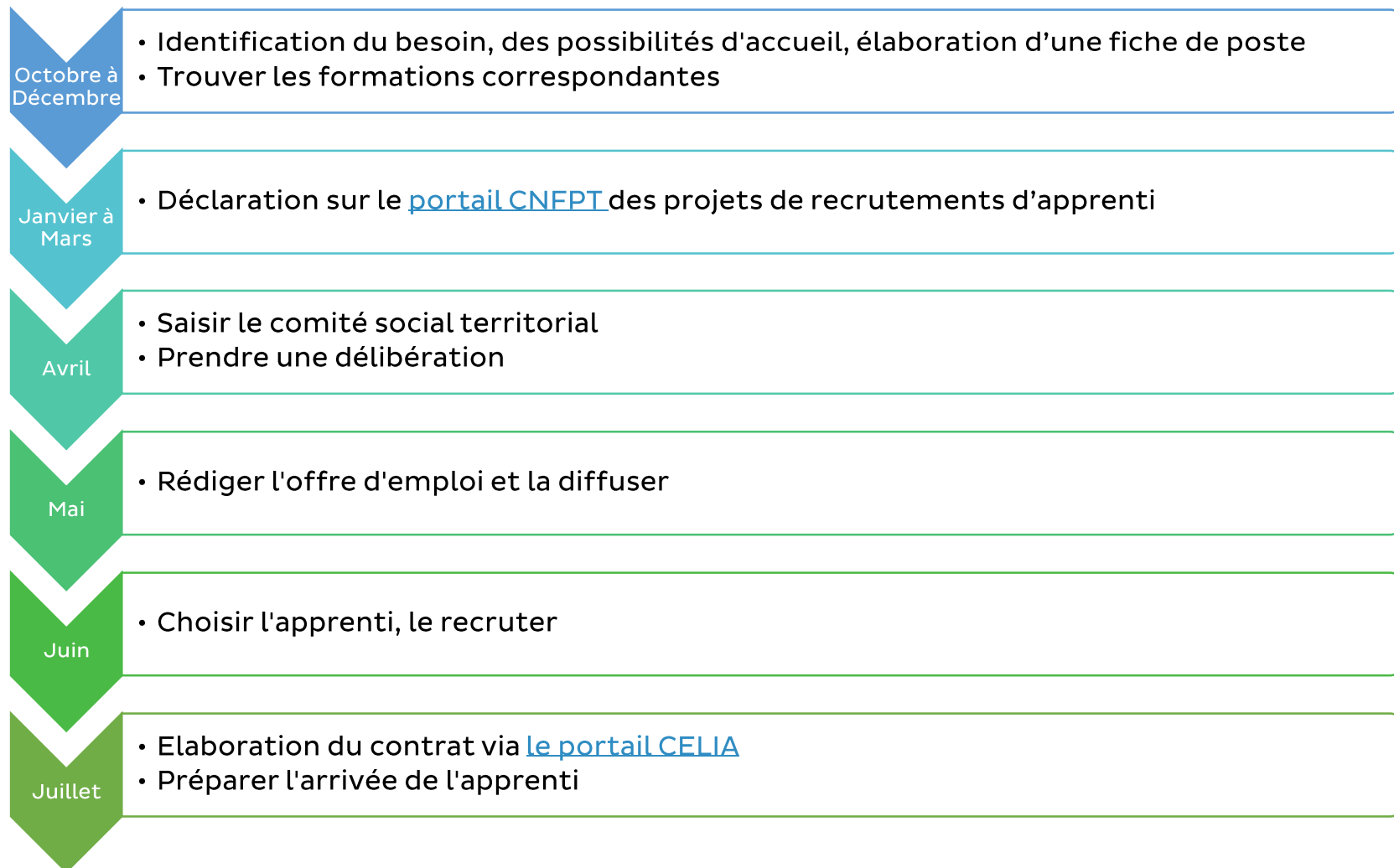
Rémunération basée sur un % du SMIC (selon l'âge, le niveau du diplôme)

# La procédure de recrutement



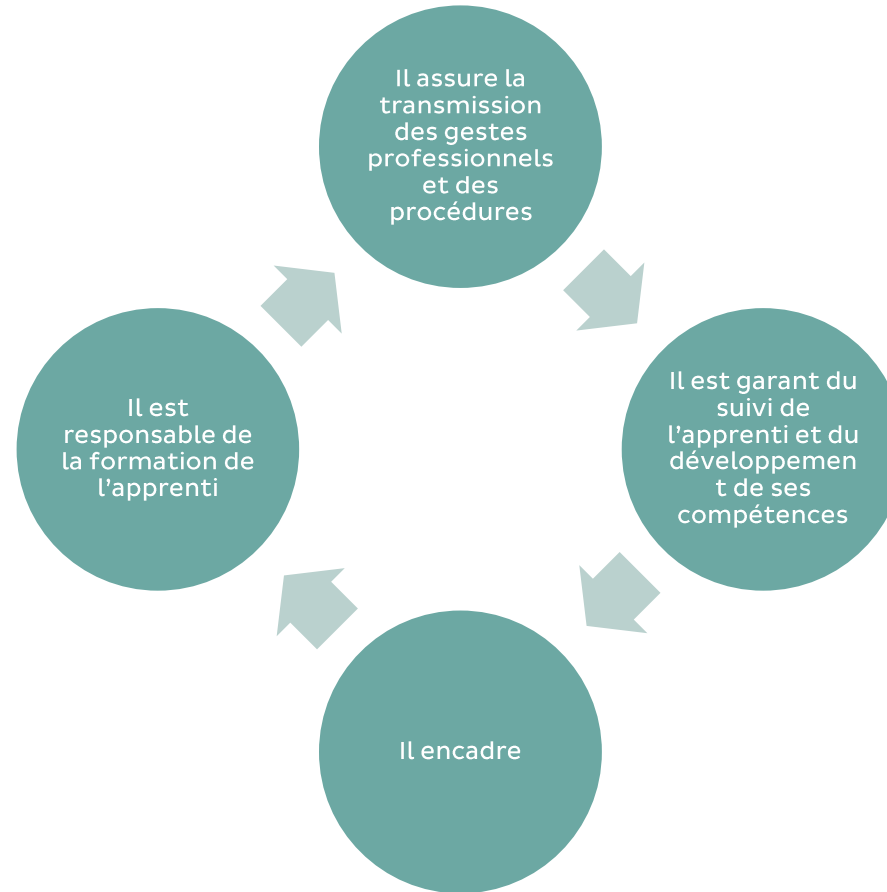
# La procédure de recrutement

Pour un recrutement prévu en septembre :



# La clé de la réussite : le choix du maître d'apprentissage

Le maître d'apprentissage est au centre des relations entre le jeune, le centre de formation et l'employeur.



Pour accompagner au mieux l'apprenti, le CNFPT propose un dispositif de formation spécifiquement dédié aux maîtres d'apprentissage des collectivités.



# Le recrutement d'une personne en situation de handicap

**UNE QUALIFICATION + UNE EXPÉRIENCE**  
**=**  
**UN VÉRITABLE ACCÈS À L'EMPLOI**

Le contrat d'apprentissage est ouvert sans limite d'âge aux personnes en situation de handicap.

C'est une voie d'accès à l'emploi qualitative, offrant à la fois une formation diplômante et une expérience professionnelle conséquente.

2 partenaires des centres de gestion



# Une réponse à l'obligation d'emploi



L'apprentissage contribue à satisfaire l'obligation d'emploi de 6 % de personnes handicapées et ainsi de réduire la contribution versée au FIPHFP, tout en continuant à bénéficier de moyens pour compenser les restrictions dues au handicap.

# Un coût minimum pour l'employeur

Le FIPHFP propose des aides financières importantes aux employeurs publics.

- ✓ [L'aide à la rémunération](#) (80 % du coût salarial annuel chargé)
- ✓ [Remboursement des frais de formation](#) (plafond de 10 000 euros)
- ✓ [L'aide tutorat](#) permet de valoriser la fonction de maître d'apprentissage (20,50€/h dans la limite de 20h/mois)
- ✓ [Aide à l'adaptation du poste de travail](#)
- ✓ Aide pour l'apprenti ([aide parcours emploi, plafond de 530€ euros](#))
- ✓ [Aide aux déplacements en compensation du handicap](#)

# Exemple pour un apprenti en situation de handicap de plus de 26 ans

**Niveau du diplôme préparé: Titre Professionnel de Secrétaire Assistant**

**Rémunération : 100% du Smic**

**Coût de la formation : 5700€**



## **Rémunération:**

Coût annuel de la rémunération chargée (charges salariales + patronales incluses) = environ 21 800€

L'aide à la rémunération du FIPHFP à hauteur de 80% du coût salarial annuel chargé<sup>1</sup> reviendrait à environ 17 450€

Reste à charge pour la collectivité: 4350€<sup>2</sup>



## **Coût de la formation :**

5700€ intégralement prise en charge par le FIPHFP car ne dépasse pas le plafond de 10 000€

<sup>1</sup> Hors prime exceptionnelle non mensualisée, hors repas

<sup>2</sup> Avant déduction des aides financières perçues par l'employeur



**Vos questions**

**Nos réponses**



3

Focus sur des exemples  
de formations





# Les métiers éligibles au dispositif

Les deux principales spécialités choisies par les apprentis dans la FPT sont :

- l'aménagement paysager
- et l'informatique

or il existe une multitude de formations compatibles avec les métiers de la FPT

**Près de 400 diplômes préparés du CAP au titre d'Ingénieur**

- ➔ Les emplois du service public sont variés en termes de domaines d'activités (cuisine, comptabilité, paysage, animation...) et en niveau d'études ;
- ➔ Des candidats sont recherchés pour certains secteurs professionnels en tension (électricité, soins aux personnes âgées, informatique, paie...) ;
- ➔ D'autres métiers connaissent des renouvellements importants suite aux départs en retraite et aux réformes en cours (bâtiment, environnement, urbanisme, jeunesse...).



# Exemples :

## ➔ Agent des interventions techniques en milieu rural

### CAP Intervention en maintenance technique des bâtiments

Lycée Jules Ferry à Delle

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité dans les bâtiments gérés par des collectivités (communes, hôpitaux, entreprises, complexes touristiques...).



Exemple de rémunération pour un apprenti entre 18 et 20 ans

1<sup>ère</sup> année : 43% du SMIC soit 774,77 euros/mois

2<sup>ème</sup> année: 51% du SMIC soit 918,92 euros/mois



## ➔ Agent administratif polyvalent

### Titre professionnel Secrétaire Assistant

AFPA Besançon

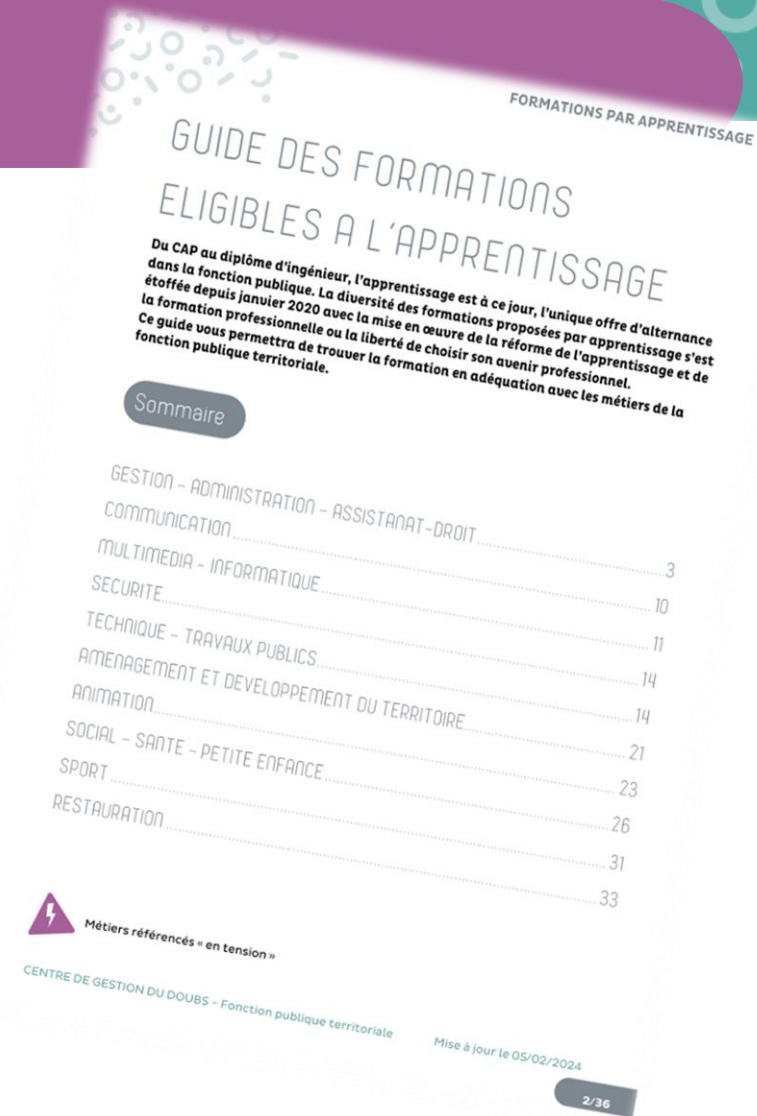
Le titre professionnel secrétaire assistant forme des gestionnaires administratifs appelés à travailler au sein de collectivités territoriales, d'administrations.



Exemple de rémunération pour un apprenti entre 21 et 25 ans

1<sup>ère</sup> année : 53% du SMIC soit 954,95 euros/mois

# Guide des formations



[Un guide des formations](#) éligibles à l'apprentissage par domaines d'activités est disponible sur notre site internet.

Il vous permet de trouver une formation et un organisme dans le Doubs ou dans les départements limitrophes.

# Exonérations des charges patronales

- Le salaire % du SMIC (selon l'âge, le niveau de formation) : exonération des charges patronales ;
- La formation : à hauteur de 100 % d'un montant plafond, le reste est financé par la collectivité ou l'établissement,

*La différence avec le privé, c'est que le CNFPT ne couvre pas les frais annexes, premier équipement...*

## Simulation à titre indicatif au 01/01/2024

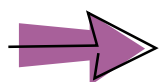
	Apprenti 16-17 ans	Apprenti 18-20 ans	Apprenti 21-25 ans	Apprenti 26 ans et plus
Rémunération brute mensuelle 1re année	486,49 €	774,77 €	954,95 €	1 801,80 €
Charges mensuelles URSSAF AT 1,79%	8,71 €	13,87 €	17,09 €	32,25 €
Total mensuel	495,20 €	788,64 €	972,04 €	1 834,05 €
Total annuel	5 942,40 €	9 463,68 €	11 664,48 €	22 008,60 €

Estimez le salaire le votre apprenti

# L'accompagnement du centre de gestion

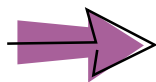
**pour vous informer et**

**réussir le recrutement des apprenti(e)s**



**Une aide en matière de recrutement d'apprenti(e) :**

- Identification du besoin
- Recherche de la formation adéquate
- Rédaction de l'offre d'apprentissage
- Mettre en relation des candidats et des collectivités désireuses de transmettre leurs compétences



**Une aide en matière de gestion administrative des contrats d'apprentissage en lien direct avec les services de la DDETS**

- Préparation des formalités administratives (contrats d'apprentissage,...) avant saisie sur le portail Celia
- Choix du maître d'apprentissage
- Suivi des contrats d'apprentissage



**Vos questions**

**Nos réponses**



4

# Le financement de la formation



## Le contexte :

- Participation de l'Etat en 2025 prévue à hauteur de **15M€**
- Contribution de France compétences **limitée à 5M€ en 2025**
- **Désengagement total** de l'Etat et de France compétences en **2026**
- Cotisation calée **entre 47 et 48M€/an** (cotisation complémentaire de 0,1%)
- **Le poids des cohortes antérieures** impactant la capacité de financement
- **Renchérissement des coûts de formation** demandés par les CFA
- En 2025, la prise en charge des frais de formation est limitée à **5000 contrats**
- Seule la cotisation additionnelle de **0,1%** affectée au budget annexe apprentissage permettra d'assurer le financement des nouvelles cohortes d'apprentis **à partir de 2026.**

## Contexte budgétaire : un transfert de compétence de l'Etat sans transfert des moyens associés => reste à charge croissant pour le CNFPT

2024 : 9000 contrats

<b>ETAT</b> <b>15 millions</b>	<b>France Compétences</b> <b>10 millions</b>
<b>Cotisation additionnelle des collectivités (0,1%)</b> <b>46 millions</b>	<b>CNFPT</b>

Poids des 3 cohortes antérieures 2021 + 2022 + 2023

Durée moyenne contrat : 18 mois

Coût contrat moyen : 9000€

2025 : 5000 contrats

<b>ETAT</b> <b>15 millions</b> <small>(sous réserve inscription dans la loi de finances)</small>	<b>France Compétences</b> <b>5 millions</b>
<b>Cotisation additionnelle des collectivités (0,1%)</b> <b>Estimation entre 44 et 48 millions</b>	<b>CNFPT</b>

Poids des 3 cohortes antérieures 61 millions pour l'exercice 2025

Désengagement total de l'Etat et France Compétences en 2026

2026 :

<b>ETAT</b> <b>0 €</b>	<b>France Compétences</b> <b>0 €</b>
<b>Cotisation additionnelle des collectivités (0,1%)</b>	<b>CNFPT</b>

Poids des 3 cohortes antérieures

Augmentation des coûts formation (+ 18% entre 2021 et 2023)



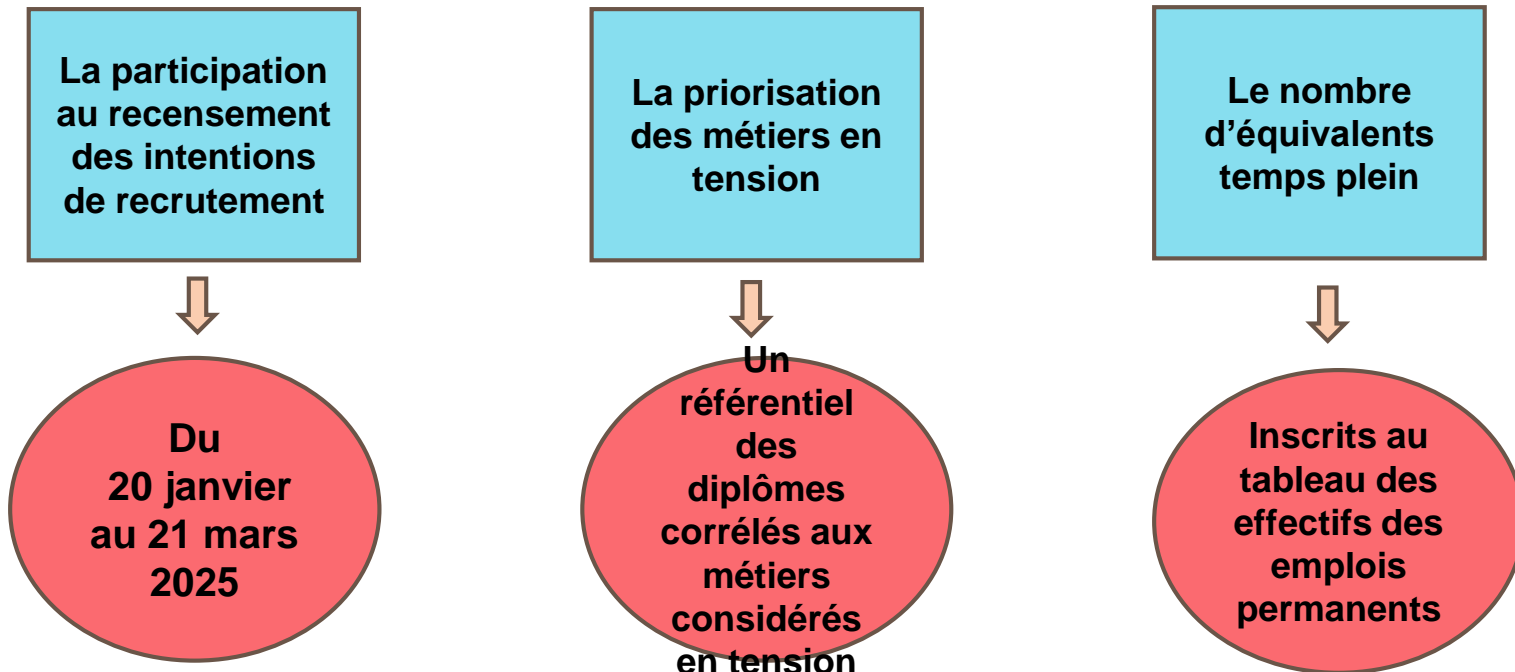


# 2

## La campagne de financement 2025

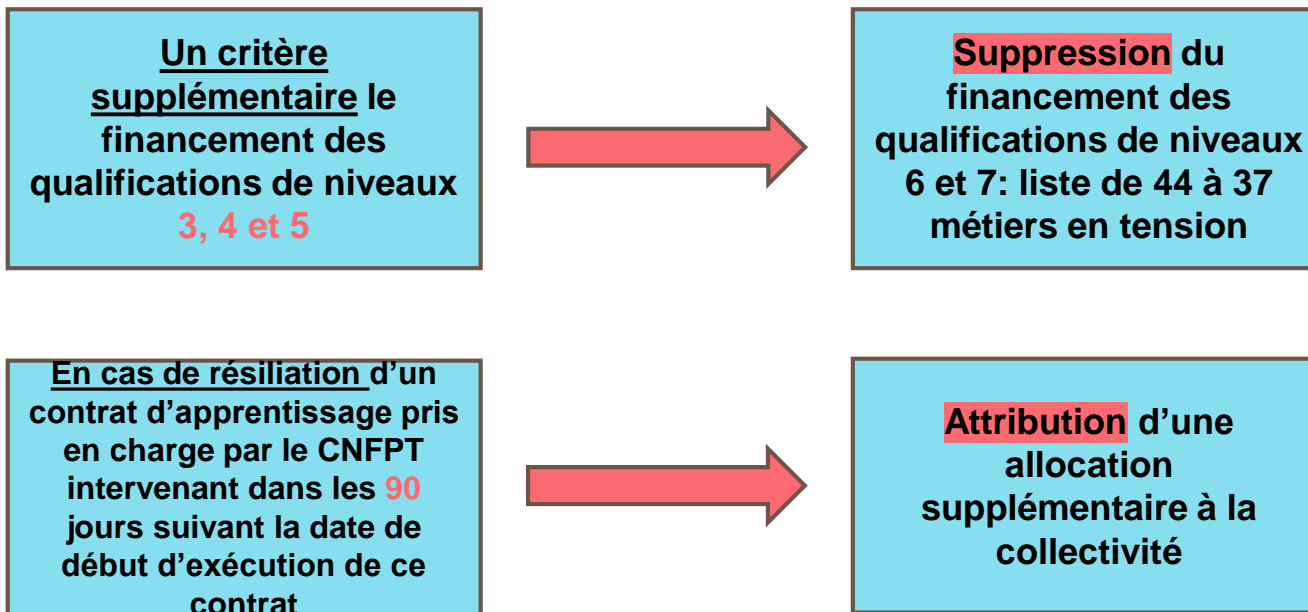
## La campagne de financement 2025

### Ce qui ne change pas :



## La campagne de financement 2025

### Les nouveautés :





3

## **La procédure Modification de la plateforme**

# Rappel des modalités



## ✓ Recensement

OBLIGATOIRE : ouvert du **20 janvier au 21 mars 2025**



## ✓ Attribution des allocations

Notifiée par courriel fin avril et visible sur votre tableau de bord



## ✓ Dépôt APF

Dans les 3 mois précédant le début d'exécution de chaque contrat d'apprentissage



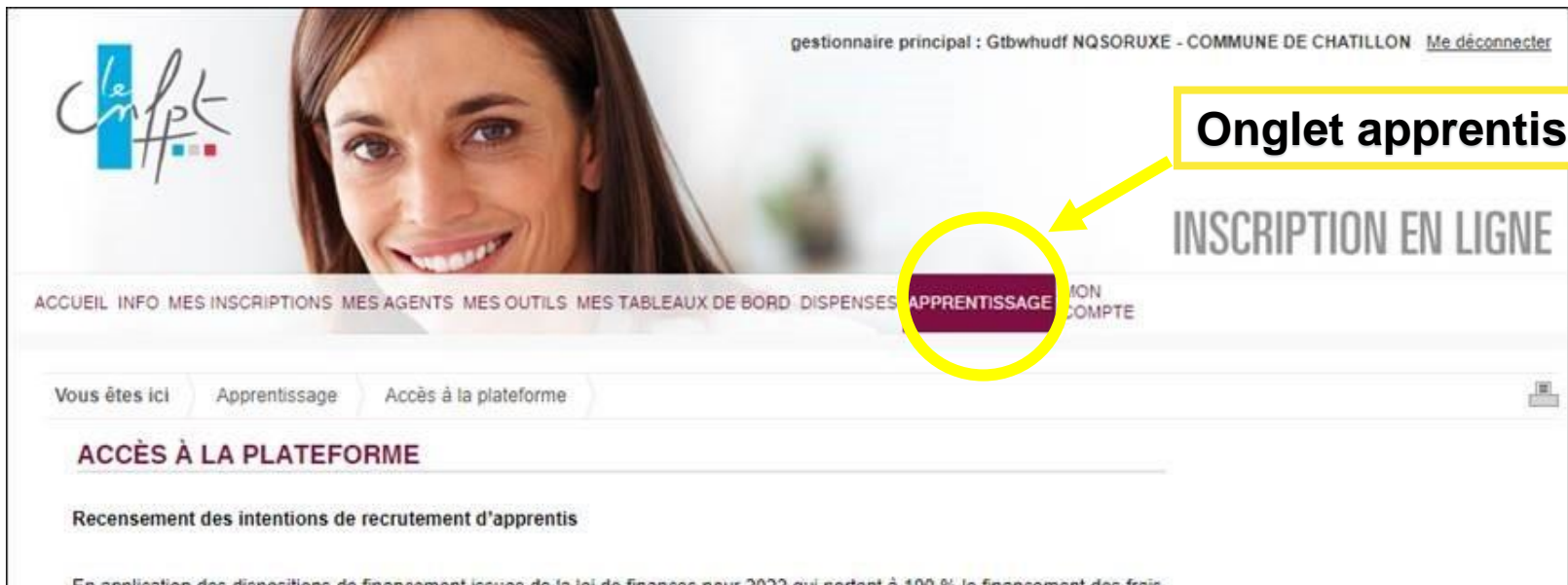
## ✓ Accord de prise en charge APC

Vérifier que le CFA dépose la demande de financement sur la plateforme CNFPT dans les 30 jours maximum après le démarrage du contrat

## La procédure

### Recensement des intentions de recrutement :

En se connectant [depuis IEL sur la plateforme apprentissage](#) du 20 janvier au 21 mars 2025.



The screenshot shows the user interface of the 'lempf' website. At the top right, it displays 'gestionnaire principal : Gtbwhudf NQSORUXE - COMMUNE DE CHATILLON' and a 'Me déconnecter' link. The main navigation menu includes 'ACCUEIL', 'INFO', 'MES INSCRIPTIONS', 'MES AGENTS', 'MES OUTILS', 'MES TABLEAUX DE BORD', 'DISPENSES', 'APPRENTISSAGE', and 'MON COMPTE'. The 'APPRENTISSAGE' menu item is highlighted with a yellow circle and a yellow arrow pointing to it from a yellow box labeled 'Onglet apprentissage'. Below the navigation menu, there is a breadcrumb trail: 'Vous êtes ici > Apprentissage > Accès à la plateforme'. The main content area is titled 'ACCÈS À LA PLATEFORME' and contains the text 'Recensement des intentions de recrutement d'apprentis'.

## La procédure

### Recensement des intentions de recrutement :

Sur la plateforme apprentissage

**La saisie du recensement ne sera disponible aux collectivités que durant la période d'ouverture, du 20 janvier au 21 mars 2025.**

The screenshot displays the 'Espace COLLECTIVITÉ' interface for 'CCAS DE BOULOGNE BILLANCOUR' as a 'Gestionnaire collectivité'. The left sidebar menu includes 'Tableau de bord', 'Recensement', 'Saisie', 'APF', 'Financements', 'Manuel', and 'Codes Rncp/Diplôme'. The 'Recensement' item is circled in yellow, with a yellow arrow pointing to the text box on the left. The main dashboard area shows a 'Tableau de bord' with two summary cards: 'Compteurs des accords préables de financement (APF) / Le nombre de contrat(s) recensé(s)' and 'Compteurs des accords préables de financement (APF) / Le nombre de contrat(s) alloué(s)'. Below this is a 'Recensement' section for 'Recensement 2024' with a card for 'Nombre de demandes d'accord préalable de financement'. At the bottom, a table shows columns for 'Déposée' and 'Accordée', both with a value of 0.

## La procédure

### Recensement des intentions de recrutement :

Saisie du nombre d'équivalents temps plein inscrits au tableau des emplois permanents de la collectivité ou de l'établissement public :

Identité de la collectivité

**Nom \***  
CCAS DE BOULOGNE BILLANCOURT

**Siret \***  
26920027500023  
Composé de 14 caractères

**Code postal \***  
92104  
Composé de 5 caractères

**Nombre d'équivalents temps plein inscrits au tableau des effectifs des emplois permanents mentionné par l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales \***



## La procédure

### Recensement des intentions de recrutement :

- Le métier en tension et le niveau de diplôme

The screenshot shows a web interface for recording recruitment intentions. At the top left, a blue box lists diploma levels: Niveau 3 : Niveau Infra-bac, Niveau 4 : Niveau Bac, and Niveau 5 : Niveau Bac + 2. Below this, the 'Catégories cibles' section features a dropdown menu with 'Agent de restauration' selected, a red question mark icon, and radio buttons for 'Niveau 3', 'Niveau 4' (checked), and 'Niveau 5'. To the right, the 'Nb d'intentions de recrutement' field contains the number '2' and a red trash icon. A yellow circle highlights the dropdown menu, and a yellow arrow points from it to a text box that reads: 'La collectivité choisit dans le menu déroulant le métier ciblé par le contrat d'apprentissage'. At the bottom, a yellow button is labeled 'Ajouter une catégorie cible'. The 'Total' row shows '0'.

## La procédure

### Recensement des intentions de recrutement :

- Le métier en tension

Catégories cibles \*

Agent de restauration

Nive

Total

Aje

Renvoi au référentiel des diplômes (codes RNCP) corrélés à la catégorie cible sélectionnée dans le menu déroulant.

## La procédure

### Recensement des intentions de recrutement :

- Le niveau de diplôme

The screenshot shows a web form for recording recruitment intentions. On the left, there is a dropdown menu labeled 'Saturation' and a radio button group for 'Niveau 3', 'Niveau 4', and 'Niveau 5'. The 'Niveau 4' option is selected and circled in yellow. Below this is a yellow button labeled 'Ajouter une catégorie cible'. On the right, there is a field labeled 'Nb d'intentions de recrutement' with the number '2' entered and a red trash icon. A yellow box with an arrow points to this field, and another yellow box with an arrow points to the 'Niveau 4' radio button.

Saisie du nombre d'intentions de recrutement pour chaque métier en tension

La collectivité choisit les niveaux de qualification visés par les contrats d'apprentissage pour chaque métier en tension ciblé

## La procédure

**A l'issue du recensement des intentions de recrutement :**

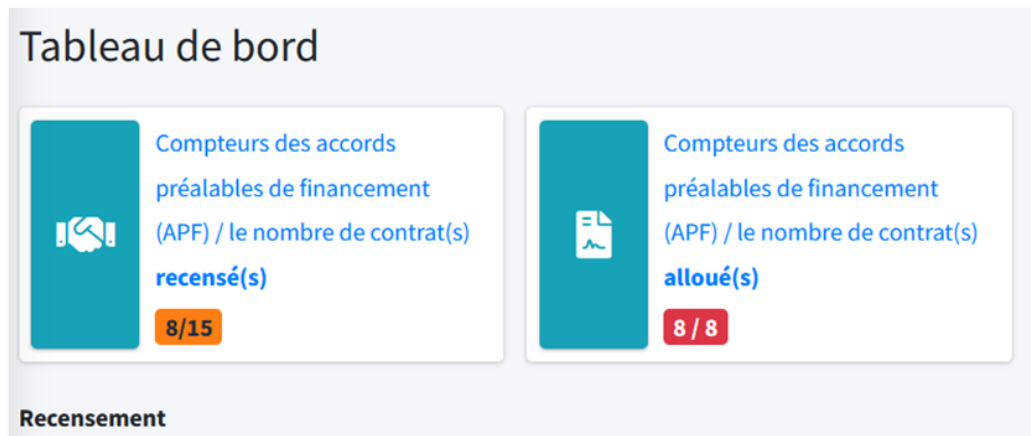
- **L'allocation**
- **la demande d'accord préalable de financement APF**

## La procédure

### L'allocation

A l'issue du recensement, fin avril 2025, chaque collectivité recensée se verra notifier le nombre de contrats finançables par le CNFPT :

- Par courriel
- Sur la plateforme apprentissage (tableau de bord de la collectivité).



## La procédure

### La demande d'accord préalable de financement APF

La demande d'accord préalable de financement (APF) doit s'effectuer sur la plateforme apprentissage **dans les trois mois au plus tôt qui précèdent le début d'exécution du contrat.**

Le nombre de demandes ne pourra excéder l'enveloppe allouée à la collectivité.

Contrat

Date de début du contrat \*

Durée du contrat \*

Durée en mois (min=1 et max=36)

**RNCP & DIPLÔMES**

Code RNCP \*

RNCP

Rechercher par code ou libellé et sélectionner le résultat sur la liste.

Intitulé précis du RNCP \*

Intitulé du RNCP se complète automatiquement si le code du RNCP est référencé

NB CONTRATS 0/0 (ALLOUÉ(S))

**Pour que l'APF soit accordé, il devra être en concordance avec le métier en tension ciblé choisi lors du recensement.**

## La procédure

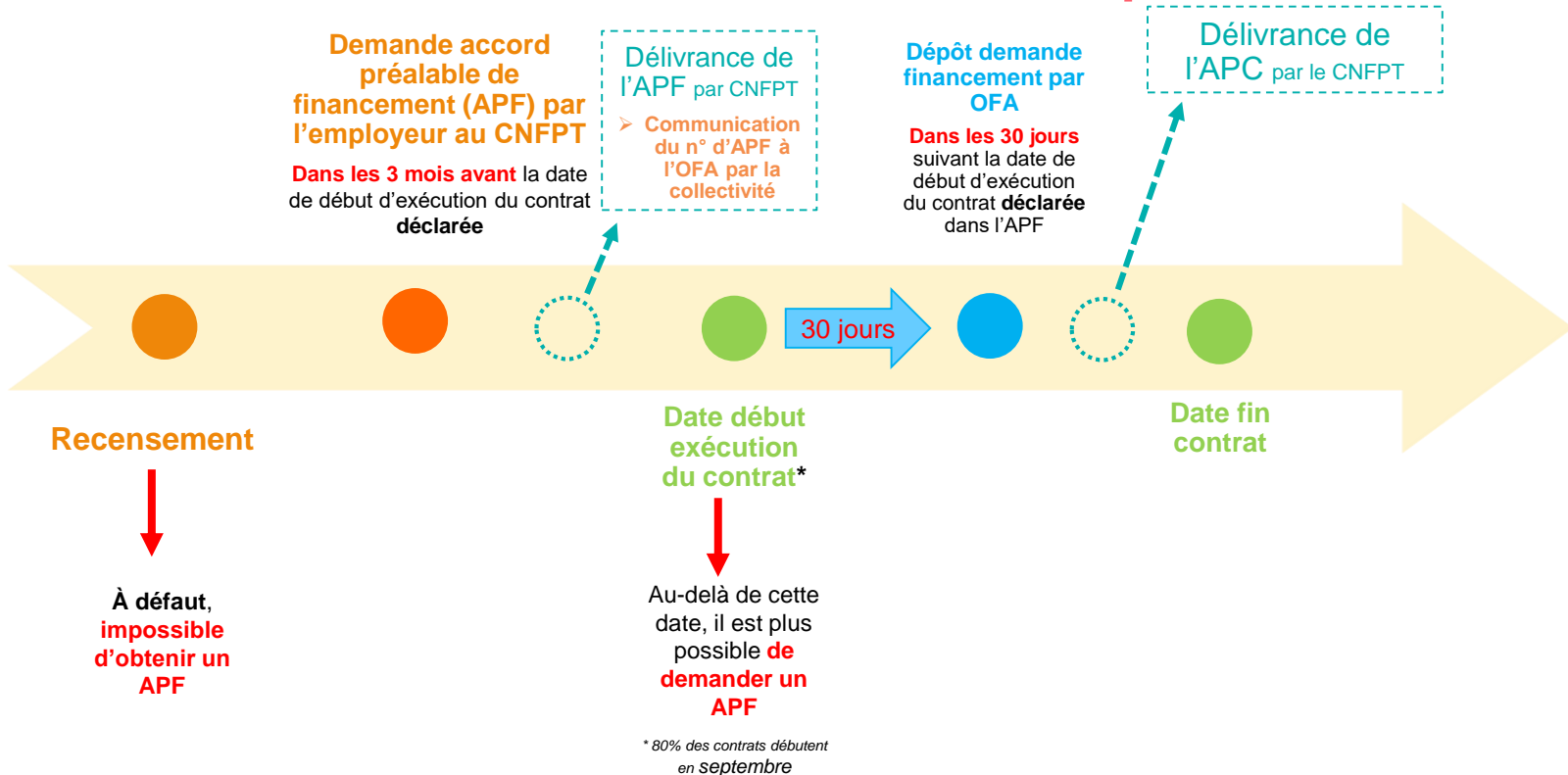
### Après validation de l'APF par le CNFPT :

Une fois l'APF accordé, le n° d'APF devra être **communiqué au CFA**, ce n° sera indispensable pour déposer la demande de financement.

La demande de financement devra être déposée par le CFA sur la plateforme du CNFPT au plus tard **30 jours** après la date de début d'exécution du contrat. A défaut, **l'APF délivré à la collectivité deviendra caduc et le contrat retombe dans l'allocation sur l'année en cours.**

## La procédure

### Aide mémoire sur les dates limites du dispositif





## La procédure

### Conseils importants

- ✓ La collectivité doit faire le nécessaire pour **mettre à jour** ses comptes de connexion à IEL : en effet, le même compte IEL devra être utilisé pour l'ensemble des procédures de recensement et de demande d'APF.
- ✓ Utilisation du dernier modèle de CERFA en cours (CERFA 10103-10)

LA FORMATION	
CFA d'entreprise : oui non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti : <input type="checkbox"/>
Dénomination du CFA responsable :	Intitulé précis :
N° UAI du CFA :	Code du diplôme :
N° SIRET CFA :	Code RNCP :
<b>Adresse du CFA responsable :</b>	<b>Organisation de la formation en CFA :</b>
N° Voie :	Date de début de formation en CFA :
Complément :	Date prévue de fin des épreuves ou examens :
Code postal :	Durée de la formation : heures
Commune :	<b>Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable :</b>
Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre	Dénomination du lieu de formation principal :
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :	N° UAI :
	N° SIRET :
	<b>Adresse du lieu de formation principal :</b>
	N° Voie :
	Complément :
	Code postal :
	Commune :
<i>L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat</i>	
Fait à :	Signature du représentant légal
Signature de l'employeur	Signature de l'apprenti(e) de l'apprenti(e) mineur(e)

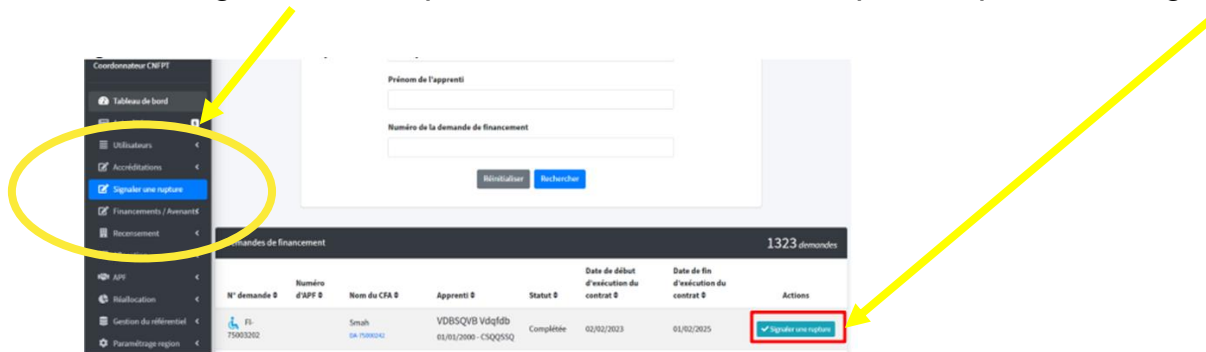
## Les modifications de la plateforme

### Nouvelle fonctionnalité : signaler une rupture de contrat


Le signalement pourra être effectué **soit par les collectivités soit par les organismes de formations.**

Il a pour but de **stopper les paiements d'échéances et d'éviter les trop-perçus.**

Se rendre dans « signaler une rupture » du tableau de bord puis cliquer sur « signaler une rupture »



Un mail sera ensuite envoyé au CFA et à la collectivité afin d'indiquer qu'une rupture a été signalée. Le CFA devra revenir sur la plateforme pour effectuer **un avenant de résiliation.**

Le signalement d'une rupture sera ché au niveau de l'écran de résultat des demandes de financement par ce symbole :

Pour aller plus loin :

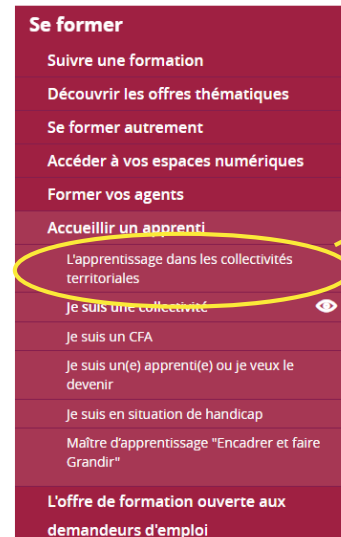
Site du CNFPT : [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

Un espace est dédié à l'apprentissage dans la rubrique

- « se former »
- « accueillir un apprenti »
- « je suis une collectivité »
- Lien : [Je suis une collectivité | CNFPT - Bourgogne - Franche-Comté](#)

une FAQ pour répondre à vos interrogations.  
Toutes les questions dans [ce document](#).

Un pas à pas : pour vous guider dans votre projet de recrutement d'apprenti.e.s  
Lien : [Pas à pas Apprentissage](#)



Un espace spécifique pour la Bourgogne Franche Comté et le Grand Est  
[L'apprentissage dans les collectivités territoriales](#)





Pour en savoir plus :

Pour mieux recevoir les informations...



Formations, évènements, actualités... inscrivez-vous pour recevoir les informations qui vous intéressent.

S'ABONNER

**ECI Bourgogne Franche Comté – Grand Est**

• Coordonnatrice régionale apprentissage :

**CÉLINE MIGUET** [celine.miguet@cnfpt.fr](mailto:celine.miguet@cnfpt.fr)



• Assistante apprentissage :

**SÉVERINE CROTTI** [severine.crotti@cnfpt.fr](mailto:severine.crotti@cnfpt.fr)





**Vos questions**

**Nos réponses**

# Contacts et liens utiles



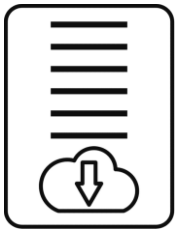
CNFPT: [Plateforme IEL du CNFPT](#)

Coordonnatrice régional apprentissage : Céline MIGUET; [celine.miguet@cnfpt.fr](mailto:celine.miguet@cnfpt.fr)

Assistante apprentissage : Séverine CROTTI ; [severine.crotti@cnfpt.fr](mailto:severine.crotti@cnfpt.fr)



CDG 25 : [recrutement@cdg25.org](mailto:recrutement@cdg25.org)



Téléchargez [la note sur l'apprentissage](#) et le [guide des formations](#)



Plus d'infos sur :

[Portail CNFPT - FAQ](#)

[www.cdg25.org](http://www.cdg25.org)